

“Jessica”, homme transgenre – et agresseur sexuel

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 6 mars 2014





« Jessica »

Christopher Hambrook, 37 ans, est biologiquement un homme. Mais voilà quelque temps qu'il se présente comme transgenre. Et comme on ne doit pas faire de discrimination à l'encontre des transgenre – ce sont les droits LGBT – dans un pays aussi évolué que le Canada, il a pu en profiter pour obtenir la possibilité de s'introduire dans un abri pour femmes de Toronto. Bilan : plusieurs agressions sexuelles en 2012.

C'était l'année où le gouvernement de l'Ontario venait de passer sa loi sur l'identité de genre. Les opposants à la loi l'avaient qualifiée de « loi toilettes » (*Bathroom bill*) en expliquant qu'elle conduirait à permettre aux hommes s'identifiant avec le sexe féminin à utiliser les toilettes et autres lieux réservés aux femmes à des fins d'agression.

Le cas Hambrook est venu confirmer cette interprétation et s'est achevé, la semaine dernière, avec la

décision d'un juge de Toronto, de le faire incarcérer de manière « indéfinie » au motif qu'il s'agit d'un « délinquant dangereux ».

En tant que « Jessica », il avait agressé une femme endormie en lui arrachant ses vêtements et s'en était pris à plusieurs reprises à une femme sourde, la contraignant à le toucher, l'épiant alors qu'elle prenait sa douche.

Des agressions sans viols en l'occurrence, mais Hambrook n'est pas un perdreau de l'année. Avant de s'installer à Toronto en 2009 comme « Jessica », il vivait au Québec où il était stripteaser et escort... man. En 2002, il était condamné à quatre ans de prison pour avoir agressé sexuellement une fillette de cinq ans. Libéré sous caution, il avait alors violé une femme de 27 ans souffrant d'un handicap mental.

Le procureur (ou son équivalent devant la justice canadienne) a facilement pu faire valoir que Hambrook représentait une menace importante et qu'une condamnation indéfinie était seule en mesure d'assurer la protection du public. Le juge McMahon a retenu cette peine en se disant « sûr qu'il n'y a pas d'espoir raisonnable qu'une mesure moins sévère soit de nature à protéger efficacement le public face à Christopher Hambrook ».

La condamnation de ce prédateur a permis à divers responsables de mouvements pro-famille et pro-vie canadiens à demander le retrait immédiat de la « Bathroom Bill ». « On n'a pas besoin d'être neurochirurgien pour comprendre que le fait de permettre aux hommes d'accéder aux toilettes et à d'autres lieux privés allait fatalement aboutir à des agressions », a déclaré Jack Fonseca de Campaign Life Coalition à [LifeSiteNews](#), d'où je tire cette histoire exemplaire.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**